

## 2. Introduction méthodologique

ELISABETTA GON

Numériser un *corpus* de textes sur papier n'est une tâche ni simple ni automatique. En ce qui concerne les *Œuvres de Robespierre* (dorénavant *Œuvres*), aux problèmes les plus courants – comme le choix des textes à faire figurer dans le *corpus*, l'opération concrète de numérisation, la correction des fautes – sont venus s'en ajouter d'autres, liés à la structure même de la publication imprimée. À cet égard, il est utile de rappeler que – mise à part la mauvaise qualité de la réimpression anastatique qui était à notre disposition lorsque nous avons commencé à créer le *corpus*<sup>1</sup> – les *Œuvres* constituent un ensemble qui s'adapte mal à la numérisation, en raison d'un abondant appareil critique et du choix des rédacteurs d'insérer de longs extraits de journaux qui reproduisent un matériel discursif *sur* Robespierre et non pas *de* Robespierre. Par conséquent il a fallu faire beaucoup de choix et accomplir un travail rédactionnel plutôt minutieux.

Toutefois, en gardant à l'esprit les travaux pratiques et les développements théoriques produits par l'école de Saint-Cloud, en particulier le *corpus* des vingt-deux discours de l'Incorruptible<sup>2</sup>, ce que nous avons cherché à faire dans cette décennie, c'est accroître le matériel textuel robespierriste en format numérique à disposition des historiens et linguistes, interrogeable par les logiciels de lexicométrie et linguistique de *corpus*.

Pour atteindre cet objectif, à partir du texte brut de l'édition des *Œuvres*, nous avons initialement éliminé uniquement les notes et les paragraphes

des rédacteurs contemporains insérés comme péritexte explicatif. En ce qui concerne les notes, il est bien entendu que nous avons conservé les notes originelles de Robespierre et celles qui contenaient des sources.

Cette première version de notre *corpus*, encore très brute, a été particulièrement précieuse en tant que base de données avec laquelle nous avons travaillé à la rédaction des deux premiers tomes de *La felicità è un'idea nuova in Europa*. En ce qui concerne les listes des concordances par exemple, elle a parfaitement rempli ses devoirs. Elle a été moins performante dans la réalisation des listes de fréquence et des autres études lexicométriques. Il faut admettre, en effet, que les données fournies, en particulier dans le premier tome de *La felicità*, doivent être considérées uniquement comme des ordres de grandeur, certes utiles, mais sujettes, à la lumière de l'amélioration du *corpus*, à subir des modifications. Juste deux chiffres : dans le premier tome de *La felicità* les concordances totales étaient 2 177 512, dans le deuxième 2 157 335. Dans ces deux tomes du *Dictionnaire Robespierre*, en raison de l'opération de correction des fautes contenues dans la précédente version du *corpus*, le nombre de concordances a diminué à 1 732 789<sup>3</sup>. De même, le nombre de *word types* est passé de 59 417 du deuxième tome de *La felicità* aux 41 718 actuels.

Comme il ressort de ces données macroscopiques, le *corpus* de Robespierre a été et est encore – ou du moins en partie – un *work in progress*. Toutefois, compte tenu du temps que nous lui avons dédié et à la lumière aussi de l'intérêt que les spécialistes ont démontré à l'égard de notre travail, nous avons estimé utile de continuer à rendre disponible pour la communauté scientifique au moins certains résultats de recherches découlant du matériel dont nous disposons. Ces deux volumes représentent seulement une étape, dans l'attente que le *corpus* des *Œuvres* et les autres *corpora* créés auprès de l'Université de Trieste, soient finalement mis en ligne.

## 1. COMPOSITION DU CORPUS

Comme nous l'avons rappelé auparavant, cette dernière version du *corpus* est très différente par rapport à celle que nous avons utilisée en 2005. D'abord, les notes conservées ont généralement abandonné la position en bas de page qu'elles avaient dans l'édition papier pour être placées à l'intérieur du texte. Graphiquement elles sont maintenant inscrites entre crochets [ ] et suivent les signes de ponctuation forts (le point, le point d'interrogation, le point d'exclamation) des phrases qui portent le signe respectif de renvoi en note. Celle-là semble la solution qui répond le mieux à l'optimisation des recherches des cooccurrences au-paravant faussées par l'éloignement des mots qui apparaissaient contigus dans le texte original. Tout autrement, les notes plus longues, qui remplissaient plusieurs pages de l'édition papier, ont été réunies dans une page unique.

De plus, en vue du premier tome du *Dictionnaire Robespierre* nous avons entrepris un soigneux travail de correction des fautes, une correction qui a été accomplie sur des milliers de mots. À cet égard, si dans le premier tome de *La felicità* nous parlions d'un taux d'erreurs de 3,5% environ, maintenant nous estimons que celui-ci est très inférieur à 1% et en constante régression grâce à un patient et continu travail de correction. À propos des changements que nous avons récemment apportés, nous avons cherché, chaque fois que possible, à éliminer des volumes qui contiennent les discours de Robespierre (*Œuvres*, VI-X) ce qui altérerait les données lexicométriques, à savoir : 1. les commentaires des journalistes qui rapportent les interventions de Robespierre aux assemblées et aux jacobins (e. g. « M. Robespierre s'est surpassé par la liberté de ses pensées et l'énergie de ses expressions ») ; 2. les mots que les rédacteurs des journaux utilisent pour rapporter le discours indirect (e. g. « a-dit-il » ; « Robespierre : ») ; 3. Les indications spatio-temporelles (e. g. « Robespierre monte à la tribune », « dans la séance des Jacobins du jeudi ») ; 4. Toutes les phrases et les interruptions (y compris les applaudissements, les cris, les rires) qui provenaient des tribunes ou des autres membres des assemblées et que les curateurs des *Œuvres* décidèrent de garder afin d'enrichir l'interprétation des discours robespierristes. Ce travail de nettoyage demande, bien entendu, un processus constant à cause de la complexité et de l'ampleur de l'opération envisagée. Toutefois, même après avoir accompli ces opérations, les index des occurrences de certains mots et le nombre d'occurrences totales dans notre *corpus* restent encore surdimensionnés dans des proportions variables. Cela est dû au choix de garder une partie de l'appareil bibliographique tout comme la numérotation des pages des *Œuvres*, afin de retrouver de façon simple et rapide le lieu d'origine de chaque extrait. Un exemple parmi d'autres sont les lexies « ami » et « peuple » qui apparaissent, par exemple, dans le titre du célèbre journal de Marat. Ces occurrences (27 dans notre *corpus*) représentent seulement le 0,5% des occurrences totales de « peuple », mais aussi le 7,5% des occurrences d'« ami ». Nous nous proposons de corriger ces données dans une version ultérieure du *corpus*, peut-être même en employant des acronymes au lieu des titres des journaux. En ce qui concerne ce même problème, nous avons déjà travaillé aux titres des séances qui introduisent toutes les interventions de Robespierre aux assemblées. En particulier, nous avons inséré les acronymes suivants : SAC pour « Société des Amis de la Constitution » ; DPC pour « Discussion du Projet de Constitution » et SALE pour « Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ». Ces acronymes, qui maintenant figurent dans le *corpus* numérique, figurent aussi dans les listes des concordances présentées dans ce volume.

## 1.1 TEXTES AJOUTÉS ET ÉLIMINÉS

En vue de la sortie du *Dictionnaire Robespierre*, nous avons numérisé plusieurs écrits qui, pour diverses raisons, n'avaient pas été insérés dans les premiers onze volumes des *Œuvres*, mais qui sans doute seront édités par Annie Geffroy et Hervé Leuwers, chargés de la publication du XII<sup>e</sup> tome.

Ci-après, nous en donnons une liste exhaustive :

- *Plaidoyers de Robespierre*, non insérés dans le II<sup>e</sup> tome des *Œuvres* mais édités dans V. Barbier, Ch. Vellay, *Œuvres complètes de Robespierre*, t. I : *Œuvres judiciaires*, Paris, Revue historique de la Révolution Française, 1910, p. 275-475, 502-572 ;
- Document manuscrit : « Le Bonheur, émané de la Liberté » / lettre [ de Robespierre ] à un destinataire inconnu, non datée [ 1792 ] conservée aux AN, fond 683 AP/1 (dossier 2)<sup>4</sup> ;
- *Adresse aux sociétés affiliées*, publié par A. Aulard, *La société des jacobins*, vol. 3, p. 72-79, écrit qui n'est cité qu'en note de bas de page dans les *Œuvres*, t. 7, p. 600, n. 6 ;
- *Lettre autographe de Robespierre signée et adressée à une mademoiselle* (Arras, 22 janvier 1782) récemment acquise par les Archives d'Arras ;
- *Lettre autographe de Robespierre à la société patriotique de Mans du 19 avril 1790*, conservée dans le Musée des lettres et manuscrits de Paris et acquise en vente publique (Piasa, 16 juin 2008) ;
- *Lettre autographe de Robespierre signée et adressée aux amis de la Constitution du 4 décembre 1790* conservée dans le même musée et acquise en vente publique (AuctionArt, 17 juin 2008). Cette lettre est un brouillon de la lettre de Robespierre au Club des Amis de la Constitution d'Avignon (Paris, 25 déc. 1790) déjà publié en *Œuvres*, t. III, appendice, p. 16-17.

Après avoir ajouté les écrits ci-dessus, nous avons enfin pris soin d'éliminer les textes qui se répétaient au cours des *Œuvres*. En particulier nous avons effacé du corpus les documents suivants :

- T. III, p. 157-159, lettres *CLI*, *CLII*, *CLIII*, s'agissant d'extraits des *Lettres à ses Commettans* ;
- T. III, *appendice*, p. 14-15, lettre *VI*, déjà reproduite dans t. III, p. 68-69 ;
- T. VI, p. 10, note 1, ce passage, déjà cité dans les *Doléances du Corps des Cordonnier Mineurs de la Ville d'Arras*, est présent dans t. XI, p. 277 ;
- T. VI, p. 11-17, quelques paragraphes de *Les ennemis de la Patrie démasqués*, déjà reproduit entièrement dans t. XI, p. 247-274 ;
- T. VIII, p. 304-318, *Réponse aux discours de Brissot et de Guadet*, qui apparaît dans t. IV, p. 28-46 ;
- T. VIII, p. 408-420, *Des maux et des ressources de l'état* car le texte correspond à t. IV, p. 317-334 ;

- T. VIII, p. 433-434, le texte du *Défenseur de la Constitution*, n° 12, qui est présente dans t. IV, p. 366-368 ;
- T. VIII, p. 443, un paragraphe des *Lettres à ses commettans*, déjà reproduit dans t. IX, p. 97 ;
- T. IX, p. 41-42, un passage qui apparaît dans t. V, p. 83 ;
- T. IX, p. 43, un passage déjà reproduit dans t. V, p. 83 ;
- T. IX, p. 161, un paragraphe qui apparaît dans t. V, p. 178 ;
- T. IX, p. 463-469, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée par Maximilien Robespierre*, car déjà présentée dans t. V, p. 360-363. Dans ce cas, nous avons intégré (entre parenthèses) les difformités les plus importantes par rapport au texte imprimé dans le tome IX.

Nous ajoutons que, en ce qui concerne le tome II<sup>e</sup> des *Œuvres*, nous avons maintenu à l'intérieur du *corpus* seulement les pages suivantes : 45-95 ; 111-121 ; 136-202 ; 234-265 ; 286-313 ; 337-402. Encore, au sujet du tome III<sup>e</sup> et à son appendice, nous avons davantage effectué un travail d'élimination des textes superflus, à savoir toutes les lettres qui n'auraient pas été écrites par Maximilien. Ainsi, nous avons supprimé du *corpus* numérique la correspondance qu'il avait reçu tout comme la correspondance envoyée et reçue par Augustin.

Enfin, à propos de deux documents en particulier, il convient de faire des remarques. D'une part, comme mieux spécifié dans le premier tome du *Dictionnaire Robespierre*, l'attribution à Robespierre du document acquis par les AN « *Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France* »<sup>5</sup>, ne nous convainc pas : la graphie et l'orthographe du texte en examen ne coïncident nullement avec celles de Robespierre et c'est pour cette raison que nous ne l'avons pas inséré dans notre *corpus*.

D'autre part, en ce qui concerne la célèbre *Dédicace à Rousseau*, la seule page manuscrite reproduite dans les *Mémoires authentiques de Maximilien Robespierre* (tome I<sup>er</sup>, p. 163-164), n'est pas suffisante à nos yeux pour attribuer ce texte à Robespierre ; néanmoins, vu le manque d'éléments contraires, nous avons pris la décision d'accepter le choix du monde scientifique, qui communément en reconnaît l'auteur en Robespierre<sup>6</sup>. Mais qu'il nous soit permis au passage de formuler deux brèves remarques sur la graphie de la *Dédicace*. Tout d'abord, il nous paraît que les pages reproduites dans les *Mémoires authentiques* ressemblent beaucoup plus à l'écriture arrondie des papiers relatifs à la période universitaire (premières années '80) plutôt qu'au trait robespieriste de la période révolutionnaire. En effet, de la comparaison entre la reproduction anastatique du papier et des autres feuilles conservées aux AN en H/2491 (en particulier celui qui se réfère au 5 août 1780) il résulte de nombreuses similitudes dans la rédaction de tous les caractères, y compris les tirets de coupure en fin de ligne, qu'il est difficile de retrouver ailleurs. En outre, la reproduction de la *Dédicace* et les papiers des archives semblent caractérisés par une écriture lente, étudiée, en bref des mises au propre. Na-

turellement la possibilité qu'il s'agisse d'une œuvre de jeunesse n'est pas compatible avec le texte de la *Dédicace*, qui semble avoir été rédigé pendant la Révolution.

Toutefois, l'élément de la *Dédicace* qui nous a le plus étonné est la rédaction du double « s » des mots « confessions » et « laisser », où un « s » long est suivi par un « s » court, entre autre corrigé, dans le second mot, avec un « s » long. En comparant une bonne partie de la production manuscrite de Robespierre à disposition dans les archives (y comprises les œuvres de jeunesse)<sup>7</sup>, cela arrive seulement deux fois et dans le même papier : *les Annotations du Projet de Constitution de 1791*, publiées dans le XI<sup>e</sup> tome des *Œuvres* (p. 377-380) et gardées à la BNF.

Bien que nos évaluations ne puissent constituer une épreuve par elles-mêmes, nous pensons qu'elles peuvent au moins poser le problème de l'authenticité de ces feuilles, vue l'énorme quantité de pages où les choix graphiques sont différents.

## 2. CONCORDANCES

L'essentiel du travail relatif au présent volume se fonde sur les concordances d'un certain nombre de lexies. Il s'agit d'environ 2 500 concordances. Nous avons dû faire des choix, parce qu'établir une concordance exhaustive des *Œuvres* nous a paru une idée préférable mais pas réalisable faute de moyens financiers et personnels. Ce simple constat explique pourquoi nous avons choisi seulement des lexies avec moins de 500 occurrences, cela a fait que nous avons dû négliger beaucoup de lexies intéressantes.

En ce qui concerne la lecture de chaque index nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des détails ultérieurs, ni une légende, étant donné que les contextes renvoient ponctuellement au péritexte des *Œuvres*. Nous soulignons seulement que nous avons suivi les *Œuvres* à propos des indications des lieux où les interventions de Robespierre sont prononcées. Quand ces lieux ne sont pas indiqués, il s'agit de l'Assemblée Nationale Constituante pour les tomes VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> ; des Jacobins pour le tome VIII<sup>e</sup> ; de la Convention pour les tomes IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup>. En outre, au sujet de la longueur des textes des concordances, nous avons essayé de ne pas dépasser la limite de 4-5 lignes, en employant tous les signes de ponctuation à l'exception des virgules comme signes de découpage.

Pour conclure, il nous paraît utile d'apporter deux précisions quant à l'utilisation des astérisques et des crochets. Dans le cas des astérisques que nous avons ajoutés dans les références de certaines concordances, nous avons signalé avec un astérisque (\*) les concordances où il y a des discours qui n'ont pas été produits (écrits ou prononcés) par Robespierre. Normalement, ceci sont très abondants dans les deux journaux dont Robespierre est le rédacteur. Par ailleurs, nous avons indiqué avec deux astérisques (\*\*\*) les discours où la pensée de Robespierre est

référée en utilisant la troisième personne, comme dans l'exemple suivant : « M. Robespierre a dit que... ». Relativement aux crochets droits [ ], nous avons jugé opportun de proposer, si nécessaire, pour certaines concordances, des renseignements qui permettent d'en reconstruire le sens à partir de l'énoncé qui précède ; par exemple, dans la phrase qui suit, le groupe nominal « cette armée » rend explicite le sujet de la phrase : « Elle [cette armée] se portoit vers le Château, ... ».

### 3. LOGICIELS UTILISÉS

Pour conclure, nous indiquons que les logiciels que nous avons employés sont *Lexico3* et *Concordance*. Avec *Lexico3* nous avons aussi vérifié les concordances que nous avons créées grâce à *Concordance*.

1 Comme déjà dit autre part (M. Marin, « Introduzione metodologica », dans C. Vetter (dir.), *La Felicità è un'idea nuova in Europa*, t. I, Trieste, EUT, 2005, p. 102-121 : 104), nous avons employé la réimpression des premiers dix volumes des Œuvres publiée en 2000.

2 Cf. par exemple l'article d'Annie Geffroy : « Les nous de Robespierre ou le territoire impossible », *Mots. Les langages du politique*, a. 1985, vol. 10, n° 1, p. 63-90.

3 Il s'agit de données extraites avec *Concordance* en employant les signes de ponctuation suivants (word separators) : ' - - - ! « # \$ % & ( ) \* , . / : ; ? @ [ \ ] ^ \_ ` { | } ~ ¡ ¢ £ ¤ ¥ ¦ § ¨ © ª « » ¶ · ¸ ¹ º » ¼ ½ ¾ ° º † · % º † °

4 En ce qui concerne ce texte, cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document « *Le Bonheur, émané de la Liberté*. » *Lettre [de Robespierre ?] à un destinataire inconnu, non datée* » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre. Lexicométrie et usages langagiers. Outils pour une histoire du lexique de l'Incorruptible*,

tome I, EUT, Trieste, 2015, p. 65-74. Nous avons choisi d'insérer ce texte dans le corpus malgré nos doutes sur son attribution à Robespierre.

5 Cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document “*Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France*” » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 75-95.

6 À propos de ce document et de sa datation, cf. C. Mazaucic, « Maximilien Robespierre dans l'ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », dans P. Bourdin, M. Biard (dir.), *Robespierre : Portraits croisés*, Paris, A. Colin, 2012, p. 20-32 ; M. Belissa, Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipses, 2013, p. 308-309, 455.

7 Par rapport au papier que nous avons consulté, cf. M. Marin, « Notice critique à propos du document “*Manuscrit de Robespierre [?] sur les finances de la France*” » dans C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, op. cit., p. 75-95.